

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

|                        |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|
| Séance du              | 20 septembre 2022                 |
| Délibération N°        | 10                                |
| Date de la convocation | 9 septembre 2022                  |
| Objet                  | 4.5 prime de partage de la valeur |

L'an deux mille vingt-deux le vingt septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jean-Pierre AMANS, Auguste CHOMEL, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

### ABSENTE EXCUSEE :

Nicole MORERE

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Nawar BELMILOUDI (pouvoir à Mme ANNEYA)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Patricia WEBER, (pouvoir à M BOUIDA)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20220920-20220920-10-DSI-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Objet : 4.5 - Prime de partage de la valeur

Le 20 septembre 2022

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu, l'avis positif du Comité Sociale d'Entreprise en date du 15 septembre 2022,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accorder une prime exceptionnelle de 1 000 euros à destination des titulaires de la fonction publique territoriale compte tenu de l'inflation exceptionnelle.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De distribuer une prime exceptionnelle d'un montant de 1000 euros, destinée à compenser l'inflation, à l'ensemble des titulaires de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

CA du 20/09/22  
(DRI/VR)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20220920-20220920-10-DSI-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022